



Service de Conseil Juridique Pro Bono :

Termes de Référence

Contexte

Le Service de Conseil Juridique Pro Bono (« Service ») est d'origine et fonctionne en tant qu'héritage aux Jeux olympiques et paralympiques de Londres 2012. Les membres du service originel de Conseil Juridique et de Représentation Pro Bono de Londres 2012, géré par Sport Resolutions, sont venus en aide aux athlètes et autres individus ayant une accréditation pour les Jeux, en fournissant des conseils juridiques sur base pro bono sur toute question liée aux Jeux.

Objectif et portée

L'objectif du Service est de :

- Fournir des conseils et de l'assistance juridiques probono aux athlètes et aux individus ayant des moyens financiers limités, qui sont soit :
 - Impliqués dans un sport de haut niveau financé par UK Sport, ou ;
 - Demandent l'assistance du Panel par l'intermédiaire de la Commission des Athlètes Britannique (le British Athletes Commission), ou ;
 - Impliqués dans des procédures administrées par Sport Resolutions et demandent l'assistance du Panel. Celles-ci comprennent les dossiers déterminées par le Tribunal National Antidopage (le National Anti-Doping Panel), le Tribunal National de Sport Sécuritaire (le National Safeguarding Panel), les procédures gérées par Sport Resolutions au nom de fédérations internationales, et les arbitrages ad hoc et les médiations administrés par Sport Resolutions.

Cette assistance peut comprendre des conseils sommaires et/ou une représentation juridique en ce qui concerne l'admissibilité des athlètes, la sélection, les questions disciplinaires, l'antidopage et les questions de classification. Cette liste n'est pas exhaustive.

Adhésion et Composition

Le Service est offert par un Panel composé d'avocats nommés par le Comité de Nomination et de Révision du Panel (le Panel Appointments and Review Committee ou « CNRP »), conformément aux critères de nomination. Dans le cas d'une nomination au Panel, le membre du Panel est seulement tenu de considérer une demande d'assistance pro bono - aucun membre du Panel n'est contraint d'accepter une demande pro bono. L'adhésion en tant que membre du Panel peut être accordée à un avocat à titre individuel ou à un cabinet d'avocats.

Mandat

La nomination au Panel est faite pour une période déterminée par le CNRP et notifiée au Membre du Panel. Le CNRP se réserve le droit d'examiner de temps à autre la composition du Panel et/ou les catégories des Membres du Panel.

Critères de Nomination au Panel Pro Bono

- Les Membres du Panel (qu'il s'agisse d'un individu ou d'un cabinet) doivent avoir de l'expérience récente dans au moins deux des domaines suivants : l'antidopage, la protection des enfants ou des adultes vulnérables, la sélection des athlètes, l'admissibilité, la classification paralympique, la gouvernance corporative, les procédures disciplinaires sportives, les questions d'intégrité dans le sport, les contrats commerciaux, l'emploi et la discrimination ou tout autre domaine identifié par Sport Resolutions comme étant des cibles pour la prestation de services ;
- Les Membres du Panel ne sont pas tenus de s'engager pour une durée déterminée, autre que de faire des efforts raisonnables pour être disponible pour offrir des conseils pro bono et de l'assistance sur demande ;
- Le CNRP peut accepter/rejeter les demandes à sa discrétion et tiendra compte des besoins actuels et potentiels de ceux qui ont besoin du soutien du Panel lors de l'exercice de cette discrétion. Les facteurs potentiels à prendre en compte peuvent consister à combler des lacunes en matière d'expérience, de répartition géographique, à répondre aux exigences de diversité, et/ou à anticiper des tendances.

Dernier examen (date)	Janvier 2022
Examiné par (nom)	Comité de Vérification et de Gestion des Risques / Audit & Risk Committee
Prochain examen et approbation prévus (date)	Janvier 2024